



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE LA **Méditerranée orientale**

**Comité régional pour la Méditerranée orientale
Soixante-sixième session
Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire**

**EM/RC66/14
Juillet 2019**

Version pour le Comité régional

Original : Anglais

**Élaboration d'un projet de décennie du vieillissement
en bonne santé 2020-2030**

Élaboration d'un projet de décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030

Objet

1. Dans la résolution WHA69.3 (2016), la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la Stratégie et le Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé. Elle a ainsi donné un mandat politique pour, entre autres, rassembler au niveau mondial les données factuelles et établir les partenariats nécessaires pour mettre en place une décennie d'action mondiale concertée, la décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030. Conformément à cette résolution, en exploitant les données d'expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé, le Secrétariat travaille à l'élaboration d'un projet de décennie du vieillissement en bonne santé 2020-2030, avec les États Membres et les contributions des partenaires, notamment les organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales et des acteurs non étatiques. Le projet de décennie du vieillissement en bonne santé, qui prolongerait le Plan d'action de 2020 à 2030, sera soumis au Conseil exécutif à sa cent-quarante-sixième session en janvier 2020. Un résumé de l'avant-projet est exposé dans le présent document.

Contexte

2. Le vieillissement des populations dans le monde s'accroît à un rythme plus rapide que par le passé et cette transition démographique aura des répercussions sur la quasi-totalité des aspects de la société. Le monde s'est uni autour du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : tous les pays et toutes les parties prenantes se sont engagés à ne laisser personne de côté et se sont dit résolus à veiller à ce que chaque être humain puisse réaliser pleinement son potentiel dans la dignité et l'égalité et dans un environnement sain.

3. Une décennie d'action mondiale concertée sur le vieillissement en bonne santé est nécessaire de toute urgence. Les personnes âgées de 60 ans et plus sont d'ores et déjà plus d'un milliard, la plupart d'entre elles vivant dans des pays à revenu faible et intermédiaire. Nombreuses sont celles qui n'ont pas même accès aux ressources de base indispensables pour vivre dans la dignité et donner un sens à leur vie. De nombreuses autres sont confrontées chaque jour à des obstacles multiples qui les empêchent de participer pleinement à la société.

Vision de la décennie du vieillissement en bonne santé

4. La vision de la décennie est celle d'un monde où chacun puisse vivre plus longtemps et en meilleure santé. C'est aussi la vision de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux 2016-2030 ;¹ elle s'appuie sur les trois orientations prioritaires de la Déclaration politique et du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement, et illustre l'engagement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté. Pour favoriser le vieillissement en bonne santé, une approche multisectorielle et multipartite s'impose. Le Secrétariat examinera avec l'Assemblée générale des Nations Unies l'intérêt que présenterait un appel à une décennie des Nations Unies sur le vieillissement en bonne santé, sous la direction de l'OMS. Une décennie des Nations Unies permettrait de tirer parti des synergies existantes et de les renforcer, de s'aligner sur la réforme des Nations Unies, de favoriser efficacement des vies plus longues et en meilleure santé, et d'exploiter les possibilités offertes par le vieillissement de la population.

¹ Document WHA69/2016/REC/1, annexe 1. Le projet de décennie du vieillissement en bonne santé prolongerait le Plan d'action de 2020 à 2030.

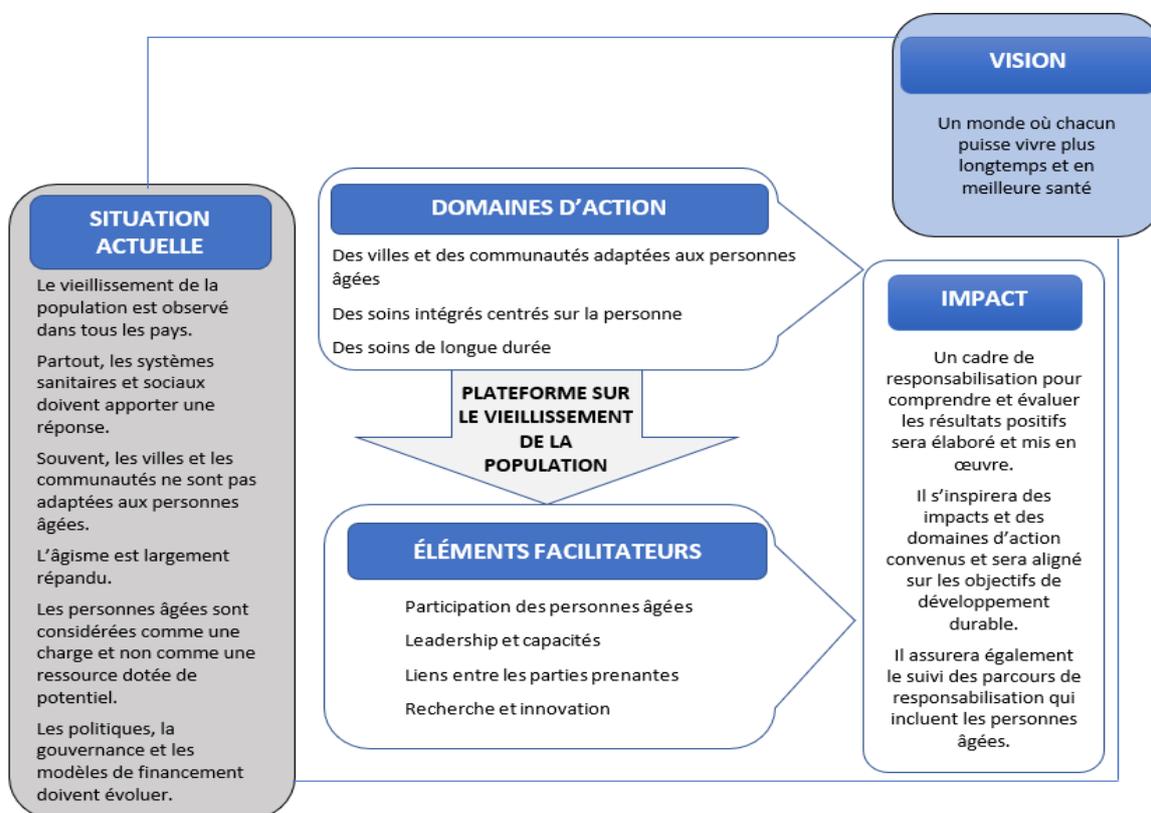
Domaines d'action de la décennie du vieillissement en bonne santé

5. La décennie du vieillissement en bonne santé est proposée sous la forme d'une collaboration mondiale dirigée par l'OMS qui rassemblera les gouvernements, les organisations internationales, les professionnels de la santé, les établissements universitaires, les médias, le secteur privé et la société civile. La collaboration met l'accent sur trois domaines d'action (voir la figure) qui visent à améliorer la vie des personnes âgées, de leurs familles et de leurs communautés :

- a) créer **des villes et des communautés adaptées aux personnes âgées** et qui favorisent leurs aptitudes ;
- b) dispenser **aux personnes âgées des soins intégrés centrés sur la personne** au niveau de la communauté pour garantir que les personnes âgées obtiennent les soins dont elles ont besoin aussi près que possible de là où elles vivent ;
- c) fournir aux personnes âgées un accès à **des soins de longue durée** au niveau communautaire de sorte que chaque personne âgée bénéficie des soins et de l'aide dont elle a besoin quand elle n'est plus autonome.

6. Étant donné que pour favoriser le vieillissement en bonne santé, des changements fondamentaux seront nécessaires – non seulement dans les actions que nous entreprendrons, mais aussi dans notre réflexion et nos perceptions à l'égard des personnes âgées et du vieillissement – lutter contre l'âgisme² fera partie intégrante des trois domaines d'action.

Figure. Décennie du vieillissement en bonne santé (2020-2030) : de la vision à l'impact



² Par âgisme on entend les stéréotypes, les préjugés et les pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes du fait de leur âge.

Activités au cours de la décennie du vieillissement en bonne santé

7. Les activités :

- mettront l'accent sur la deuxième moitié de la vie, compte tenu des problèmes particuliers qui surviennent à un âge avancé, et de l'attention limitée dont cette période bénéficie par comparaison aux autres cohortes d'âge ;
- auront lieu aux niveaux local, national, régional et mondial, l'accent étant mis sur l'amélioration de la vie des personnes âgées, de leurs familles et de leurs communautés ;
- seront conçues de manière à permettre de surmonter les inégalités liées aux facteurs individuels,³ plutôt que de les renforcer ; dans le cas contraire, les politiques et les programmes risqueraient de creuser davantage les fossés existants et de laisser certaines personnes âgées sur le bord du chemin ;
- relèveront les défis actuels auxquels sont confrontées les personnes âgées, tout en anticipant l'avenir de ceux qui petit à petit avancent en âge.

8. Une **plateforme** sera créée pour renforcer et élargir les alliances et les partenariats existants, tels que le consortium clinique de l'OMS sur le vieillissement en bonne santé,⁴ le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés⁵ et le groupe Titchfield sur le vieillissement.⁶

9. La plateforme s'inspirera aussi d'autres initiatives de l'OMS, telles que l'Académie de l'OMS et son centre pour l'innovation, et les complétera en mettant l'accent, dans les trois domaines d'action, sur quatre **éléments facilitateurs** de la décennie du vieillissement en bonne santé, qui consistent à :

- a) veiller à ce que la participation des personnes âgées soit au cœur de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions entreprises ;
- b) favoriser le leadership et le renforcement des capacités à tous les niveaux pour que soient adoptées des mesures appropriées intégrées aux différents secteurs ;
- c) relier les différentes parties prenantes du monde entier pour qu'elles partagent leurs expériences et en tirent des enseignements ;
- d) utiliser la recherche et l'innovation en tant que catalyseurs pour identifier les interventions réussies.

10. Ce travail s'appuiera sur un **cadre de responsabilisation** permettant d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux engagements politiques pris. Moyennant un processus de dialogue collectif multipartite et de création conjointe, il sera possible de parvenir à une compréhension commune des résultats positifs visés. Cette démarche itérative sera déterminée par les impacts et les domaines d'action

³ Parmi les facteurs individuels figurent le genre, l'ethnicité, le niveau d'éducation, la situation civile, ou le lieu de résidence.

⁴ Pour de plus amples informations, voir la page Web du consortium clinique de l'OMS sur le vieillissement en bonne santé (<https://www.who.int/ageing/health-systems/clinical-consortium/en/>, consulté le 19 juin 2019, en anglais seulement).

⁵ Pour de plus amples informations, voir la page Web du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés (https://www.who.int/ageing/projects/age_friendly_cities_network/fr/, consulté le 19 juin 2019).

⁶ Pour de plus amples informations sur le groupe Titchfield sur le vieillissement, voir <https://www.un.org/development/desa/ageing/news/2018/03/title-statistics-commission-endorses-new-titchfield-city-group-on-ageing/> (consulté le 19 juin 2019).

convenus. Elle s'alignera sur les engagements politiques et les instruments existants au niveau mondial (tels que le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement), ainsi que sur les plans régionaux (tels que le cadre stratégique de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est sur la protection sociale et le développement 2016-2020), les renforcera, et utilisera dans la mesure du possible les indicateurs existants (tels que les indicateurs des objectifs de développement durable), ventilés en fonction de l'âge.

11. **Une approche participative est adoptée pour l'élaboration d'un projet de décennie du vieillissement en bonne santé.** Un projet détaillé de décennie du vieillissement en bonne santé est élaboré actuellement moyennant un large processus multipartite, consultatif et itératif avant la date de lancement prévue pour le 1^{er} octobre 2020.⁷ Les mécanismes visant à **gérer la décennie du vieillissement en bonne santé** seront élaborés dans le cadre de ce processus, sous la direction de l'OMS et avec le soutien d'institutions majeures des Nations Unies (telles que l'Organisation internationale du travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes) ; ils seront conçus pour :

- veiller à ce que les actions menées soient prises en main par les pays, en s'appuyant sur le leadership des gouvernements, en partenariat avec la société civile ;
- être alignés sur la réforme et les travaux des Nations Unies visant à renforcer l'unité d'action des Nations Unies sur la question du vieillissement.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

12. Le Comité régional est invité à faire des observations et à apporter une contribution concernant l'avant-projet de décennie du vieillissement en bonne santé. Celles-ci seront utilisées pour établir le texte du document qui sera présenté pour examen au Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session.

⁷ Voir le calendrier des étapes, des produits et des processus en vue de l'élaboration d'un projet de décennie du vieillissement en bonne santé (<https://www.who.int/ageing/decade-process-may2019.PNG>, consulté le 25 juin 2019).